

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de
 Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Sainté,
Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Sainté,
Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C^{ie}

1891

SOMMAIRE :

De la Calomnie, 121.—Ostensoir, 121.—Cathéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple, 122.—L'Eglise catholique dans l'Amérique du Nord, (1800-1890), 124.—Un nouveau Jonas, 125.—A travers les journaux, 126.—Théologie à l'usage des gens du monde, 127.—Pensées, 129.—Le patriotisme des franc-maçons, 129.—Solennité du Rosaire au Brésil, 130.—Bibliographie, 131.—Petite Chronique, 132

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 15 Novembre	—XXVI P. Pureté de la S. Vierge.
Lundi, 16	—S. Josaphat.
Mardi, 17	—S. Grégoire Thaumaturge.
Mercredi, 18	—Dédicace des Basiliques SS. Pierre et Paul
Jeudi, 19	—Ste Elizabeth de Hongrie.
Vendredi, 20	—S. Félix de Valois.
Samedi, 21	—Présentation de la S. Vierge

Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.
Joliette, P. Q., Canada.

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ?

Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5 h. 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h., Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Cathéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Cathéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES

Messes basses le dimanche à 6. et 7 h.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

De la Calomnie

Calomnier, c'est imputer au prochain des défauts qu'il n'a pas ou des fautes qu'il n'a point commises.

On calomnie quand on invente méchamment des faussetées contre l'honneur du prochain et qu'on les répand—La calomnie blesse tout à la fois la vérité, la charité et la justice.

La différence entre la médisance et la calomnie, c'est que celle-ci est une *fausseté*, et l'autre une *vérité* préjudiciable à l'honneur du prochain.

Pour désigner ce double péché de la langue, on se sert du terme général de *détraction*, vice détestable et *détesté* de la société.

OSTENSOIR

donné par Sa Sainteté Léon XIII à S. E. le cardinal Taschereau

L'on se rappelle que, lors du jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII en 1888, il fut publié à Rome un journal intitulé *L'Exposition Vaticane Illustrée*. Le numéro 28 de cette publication contient en une seule gravure la reproduction de trois ostensoirs d'une grande valeur intrinsèque et d'une valeur plus grande encore au point de vue artistique. Le troisième de ces ostensoirs est celui-là même qui a été donné par S. S. Léon XIII à S. E. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec. Cet ostensoir, en argent doré et de style byzantin, est l'œuvre d'un orfèvre distingué, M. Frédéric Stoolben, de Coblenz, et a été offert au Souverain Pontife, à l'heureuse occasion de son jubilé sacerdotal, par les dames de la Commission Catholique de Berlin.

Voici la description que donne de cet ostensorio l'*Exposition Vaticane Illustrée* :

“ Six grosses topazes de grande valeur, avec rosette de turquoises et de perles formant cercle, se détachent entre les six semi-cercles qui agrandissent la lunette de rite, destinée à recevoir les saintes espèces du divin Sacrement.

“ Le fond de ces semi-cercles est en émail azur, et sur ce fond sont superposés des ornements ciselés en argent doré. Dans la lunette inférieure est représenté le pélican nourrissant ses petits : c'est une miniature en émail, extrêmement fine, entourée, d'une façon très artistique, de turquoises et de brillants.

“ Un énorme grenat-cabochoon, de formé oblongue, autour duquel sont disposées dix-huit perles, couvre la jointure du pied avec la lunette, et sur les deux côtés sont suspendues à deux gracieuses volutes deux magnifiques topazes-balais.

“ Le balustre est élégant et très simple, et le pied est de forme très plate. Ce pied, ouvré au burin, est rehaussé de huit rosettes composées chacune d'une perle et de cinq turquoises. La croix au sommet de l'ostensorio est pareillement recouverte de turquoises. Les ornements et les petits globes, qui occupent les espaces entre les huit semi-cercles de l'ostensorio, dorés comme tout le reste, sont eux aussi artistement ciselés avec beaucoup de goût et de finesse.”

Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple (1)

(Suite)

113° Est-il des travaux moins adaptés à la femme ?

R. Il est des travaux moins adaptés à la femme, que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille.

114° En général, sur quoi doit se mesurer la durée du repos ?

R. Sur la dépense des forces qu'il doit restituer.

115° Quelle doit être la condition expresse ou tacite de tout contrat entre patrons et ouvriers ?

(1) A la demande de plusieurs confrères qui désirent distribuer le *Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple*, en cours de publication dans la *Semaine Religieuse*, nous avons décidé de le publier en brochure. Toute commande que nous recevrons sera acquittée, franco, au prix de trois centins l'exemplaire ou de deux piastres le cent. S'adresser au Directeur de la *Semaine Religieuse*.

R. Le droit au repos de chaque jour, ainsi que la cessation du travail, le jour du Seigneur. Sans cette condition, pas de contrat honnête.

DE LA FIXATION DU SALAIRE

116° Le patron a-t-il rempli tous ses engagements, du moment qu'il a payé le salaire librement consenti de part et d'autre ?

R. Non, comme nous allons le voir, et pas un juge équitable ne voudrait adhérer sans réserve à un pareil principe.

117° Qu'est-ce que c'est que travailler ?

R. Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour l'entretien de la vie.

118° Le travail a-t-il un double caractère ?

R. Oui, il est *personnel* et *nécessaire*.

119° Comment est-il personnel ?

R. Il est personnel, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité.

120° Comment est-il nécessaire ?

R. Parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour la conservation de son existence, qui est un devoir auquel il ne peut se soustraire sans crime, et qui lui donne le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance.

121° L'ouvrier peut-il se contenter de n'importe quel salaire ou même n'en exiger aucun ?

R. *Oui*, en tant que le travail est *personnel*, mais *non*, en tant qu'il est *nécessaire* pour le soutien de sa vie.

122° Peut-on séparer ces deux caractères du travail ?

R. On peut bien les séparer par la pensée, mais ils ne sont pas séparables en réalité.

123° Que découle-t-il de ces deux caractères du travail, réellement inséparables ?

R. Il en découle qu'au dessus des conventions entre les patrons et les ouvriers, il y a une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, qui exige que le salaire soit suffisant pour faire subsister l'ouvrier sobre et honnête, et qu'on ne lui impose pas des conditions que la nécessité ou la crainte d'un mal plus grand le forcent d'accepter.

124° Qu'est-il préférable dans ces cas et autres analogues ?

R. Il est préférable en principe que la solution en soit réservée

aux corporations ou syndicats, ou que l'on recoure à un autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même avec l'appui de l'Etat, si c'est nécessaire.

DES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES ET DE PRÉVOYANCE

125° Que doit faire l'ouvrier sage, qui perçoit un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille ?

R. Il doit travailler à se ménager un petit superflu, qui lui permettra d'acquérir un jour un modeste patrimoine.

126° Pourquoi importe-t-il que les lois favorisent, réveillent et développent l'esprit de la propriété dans les masses populaires ?

R. Parce que le premier résultat de semblables lois est de répartir les biens d'une manière plus équitable.

127° Quelle conséquence a eue la violence des révolutions politiques ?

R. Elle a eu pour conséquence de diviser le corps social en deux classes, dont l'une est la toute-puissance dans l'opulence, et l'autre la faiblesse dans l'indigence.

(A suivre.)

L'Eglise catholique dans l'Amérique du Nord, (1800-1890)

(Suite)

En 1820, Pie VII donna un auxiliaire à l'évêque de Québec, pour le district de Montréal, qui fut érigé en diocèse, en 1836, et dont le premier titulaire fut l'évêque auxiliaire nommé en 1820. En 1836, Montréal est devenu une église métropolitaine, avec deux suffragants détachés de Québec, St Hyacinthe et Sherbrooke.

La province ecclésiastique de Montréal embrasse environ un cinquième de la province civile de Québec.

ARCHIDIOCÈSE DE MONTRÉAL

Il compte environ 400,000 catholiques et 60,000 protestants ; 1 archevêque, 600 prêtres, 12 congrégations d'hommes, 13 congrégations de femmes, 187 églises, 137 chapelles, 1 séminaire 7 collèges, 84 couvents ; plus de 900 écoles fréquentées par 56,200 enfants ; 1 succursale de l'Université-Laval et 27 maisons de charité.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE

Il fut détaché du diocèse de Montréal, en 1852. La population catholique est de 120,500 âmes. Il comprend : 1 évêque, 180

prêtres, 5 congrégations d'hommes, 6 congrégations de femmes, 5 hôpitaux, 2 séminaires, 20 couvents et 400 écoles.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE

Il fut érigé en 1874, et compte un peu plus de 53,000 catholiques, contre 46,000 protestants ; 1 évêque, 80 prêtres, 1 congrégation d'hommes, 6 congrégations de femmes, 45 églises, 15 chapelles, 1 grand et petit-séminaire, 2 maisons de charité et 250 écoles.

Un nouveau Jonas

A quelles plaisanteries n'a pas donné lieu, de la part des esprits forts, le séjour involontaire de Jonas dans le ventre d'une baleine !

Et bien ! la même aventure, à ce que rapporte le *Paris*, serait arrivée, en l'an de grâce 1891, à un citoyen anglais nommé James Bartley, qui est en ce moment dans un hôpital de Londres, où il se remet tant bien que mal de ses émotions.

Voici, dit le *Paris*, d'après les journeaux anglais, comment cet accident est survenu :

“ Au mois de février dernier, le baleinier *Star of the East*, se trouvant sur les côtes des îles Falkland, envoya des pêcheurs sur deux baleinières pour attraper une superbe baleine qu'ils avaient distinguée à l'horizon. L'énorme cétacé fut bientôt rejoint et blessé à mort ; pendant qu'il se tordait dans les dernières convulsions, une des baleinières fut atteinte d'un coup de queue et renversée ; les pêcheurs tombèrent à l'eau, mais tous, à l'exception de deux, purent être recueillis sur les autres canots de pêche. On se mit à la recherche des deux marins disparus ; le corps de l'un ne tarda pas à être retrouvé, mais il fut impossible de découvrir celui de James Bartley.

“ Quand la baleine cessa de se débattre et que les pêcheurs eurent acquis la certitude que le monstre était bien mort, ils la hissèrent sur le baleinier et se mirent en devoir de la dépecer ; une journée et une nuit entières passèrent à cette occupation. Le lendemain, les pêcheurs se remirent au travail ; lorsqu'ils fendirent l'estomac de la baleine, quelle ne fut pas leur surprise en trouvant leur camarade disparu, James Bartley, encore vivant, bien qu'évanoui dans le ventre du mammifère !

“ Les matelots eurent beaucoup de peine à rappeler à lui ce nouveau Jonas ; pendant plusieurs jours, il fut en proie à des accès de folie furieuse et il fut impossible d'en tirer un mot. Ce ne fut

qu'au bout de trois semaines de soins que James Bartley recouvra la raison et put enfin raconter son aventure miraculeuse :

“ Je me souviens très bien, dit James Bartley, du moment où la baleine m'a lancé en l'air ; puis j'ai été englouti et je me suis trouvé enfermé dans un étui uni et glissant, dont les contractions m'obligeaient à aller toujours plus au fond. Cette sensation n'a duré qu'un instant, puis je me suis trouvé dans un sac très large, et, en tâtant autour de moi, j'ai compris que j'avais été avalée par la baleine, et que je me trouvais dans son estomac. Je pouvais encore respirer, quoique avec beaucoup de difficultés ; seulement, j'éprouvais une impression de chaleur insupportable, et il me sembla que j'allais être bouilli tout vivant.

“ L'horrible pensée que j'étais condamné à périr dans le ventre de la baleine me torturait, et cette angoisse était encore accrue par le calme et le silence qui régnaient autour de moi. Enfin, je perdis conscience de mon affreuse situation.”

James Bartley est connu pour un des pêcheurs de baleines les plus hardis, mais les émotions qu'il a ressenties dans l'estomac du cétacé ont été si violentes, qu'il a non seulement perdu momentanément la raison, mais qu'il est resté en proie à des hallucinations effrayantes. Il se croit toujours poursuivi par une baleine qui l'avale pour la seconde fois.

La peau du nouveau Jonas, sous l'action du suc gastrique de la baleine, est devenu semblable à du parchemin. Cependant, son état de santé générale n'a pas été sérieusement altéré par ce séjour forcé renouvelé des temps bibliques.

Le capitaine du baleinier raconte que les cas où des baleines en furie avalent des hommes ne sont pas rares, mais c'est la première fois qu'on voit la victime sortir vivante de cette redoutable épreuve.”— (*Semaine de la Rochelle*).

A travers les journaux

On lit dans l'*Événement* :

“ Étant donc admis qu'il est impossible de combattre avec efficacité ce fléau de l'émigration, le devoir qui nous incombe, le devoir qui incombe à tous ceux qui rêvent l'agrandissement et la prospérité du pays, n'est autre que de diriger le plus sagement possible les groupes de familles canadiennes qui veulent aller tenter fortune ailleurs que dans notre province.

“ Or, nous disons à ceux-là—aux cultivateurs surtout : allez de

préférence au Manitoba, allez au Nord-Ouest. Cette région qui vaut, au point de vue agricole, n'importe quelle région exceptionnellement favorisée du territoire américain, a en outre cet avantage, qu'elle est partie intégrante du pays et que l'on y jouit de toutes les libertés que la belle et large constitution canadienne assure à ceux qui lui ont prêté allégeance."

Nous approuvons sans réserve cette manière de voir.

— On lit dans un journal politique : " Les Curés vont se battre pour lui comme des lions."

Dans les élections futures comme dans les élections passées, les curés suivront à la lettre la direction donnée par l'autorité ecclésiastique.

Théologie à l'usage des gens du monde

Le Pape est-il infallible lorsqu'il déclare *bienheureux* un serviteur de Dieu, et sa sentence doit elle être considérée comme un article de foi ?

Le jugement que porte le Souverain Pontife dans une cause de béatification, extrajudiciaire ou par voie judiciaire, n'est ni infallible, ni un article de foi ; mais il serait impie et téméraire de le mettre en doute. C'est l'opinion de Benoît XIV, qui s'appuie sur les formalités du procès de canonisation.

La béatification est extrajudiciaire, lorsque le Souverain Pontife ne fait que confirmer un culte déjà ancien, sans discuter les vertus et les miracles du serviteur de Dieu.

A une certaine époque, les évêques déclaraient *Bienheureux* les serviteurs de Dieu, mais il n'avaient à aucun titre le privilège de l'infaillibilité, et l'on cite des cas de béatification où ils se sont gravement trompés. Depuis longtemps le privilège de la béatification est réservé au Pape.

En est-il de même pour la canonisation ?

Au point de vue de la croyance, nous devons croire comme étant de foi que celui que le Pape déclare saint est saint ; comme absolument certain que le Pape est infallible dans sa décision, sans que ce soit de foi ni proche de la foi. Par conséquent, nous devons honorer ce saint du culte de *dulia*, vénérer sa mémoire et ses images, l'invoquer et ne nous permettre, ni sur lui, ni sur son culte, la moindre critique.

Saint Thomas donne quatre raisons en faveur de l'infaillibilité du Pape en matière de canonisation. Première raison, le Pape

ne peut pas induire l'Eglise universelle en erreur sur des choses qui tiennent à la morale ; la deuxième raison est prise de la profession de foi qui suppose le culte rendu au saint : la troisième raison est tirée de ce qu'on ne relève aucune erreur dans les canonisations depuis que les souverains Pontifes se sont réservés ce privilège sous la forme judiciaire, tandis qu'on en a relevé autrefois.

Quelques objections de ceux qui nient l'infaillibilité des Souverains Pontifes en matière de canonisation :

1^o Pour définir qu'un bienheureux est saint, le Pape s'appuie sur le témoignage de témoins faillibles et sur les miracles, qui ne prouvent pas la sainteté. Donc la raison s'oppose à l'infaillibilité du Pape en matière de canonisation.

R. Le Saint-Esprit assiste le Pape, ce qui le rend infaillible.

2^o Si le Pape est obligé d'avoir recours aux lumières du Saint-Esprit, alors il parle *ex cathedra* et son jugement est une vérité de foi, ce qui n'est pas admis.

R. Le Pape peut avoir recours aux lumières du Saint-Esprit, sans que son jugement soit une vérité de foi ; car ce sont vérités de foi que celles qui s'appuient sur l'Écriture Sainte ou la Tradition.

3^o Saint Augustin a écrit : " Multorum corpora venerantur in terris quorum animæ cruciantur in inferis." Donc le Pape n'est pas infaillible en matière de canonisation ?

R. Ce passage de saint Augustin ne s'adresse nullement aux saints canonisés, mais il doit s'entendre de : sépulchres des païens, des épitaphes louangeuses des réprouvés, des martyrs chez les hérétiques et des fausses reliques.

Benoît XIV a réduit à sept les honneurs que l'Eglise fait rendre aux saints canonisés : 1^o ils sont inscrits au martyrologe et dans les litanies ; 2^o on les invoque publiquement ; 3^o on leur dédie des temples et des autels ; 4^o on offre la sainte messe en leur honneur ; 5^o on célèbre comme une fête les anniversaires de leur mort ; 6^o ils sont exposés dans les églises, peints ou sculptés avec l'auréole ; 7^o leurs reliques sont présentées à la vénération des fidèles.

Les mêmes honneurs sont-ils rendus aux bienheureux ?

S'il s'agit d'un bienheureux, nous ne sommes tenus à aucun culte envers lui. Non seulement nous sommes en droit d'attendre pour l'honorer du culte de dévotion que le S. Pontife l'ait canonisé ; mais lui rendre ce culte serait même contraire à l'esprit de l'Eglise et au décret d'Alexandre VII, 1659.

Est-il permis de rendre un culte public à ceux que nous croyons morts en état de sainteté ?

R. En dehors des saints et des bienheureux, il est interdit de rendre aucun culte public à ceux que nous croyons morts en état de sainteté. Le décret d'Urbain VIII, 1625, a pour but de prévenir les imprudences et les exagérations en pareille matière, et défend tout culte, public ou privé.

Enfin les honneurs que nous rendons aux saints ne sont rendus qu'à ceux dont la vertu a été héroïque. L'Eglise ne rend pas d'hommages aux vertus médiocres.

Pensées

La charité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos.

Le cœur de l'homme, c'est un séraphin ou un démon, selon que l'affection monte ou descend—(Landriot.)

Si l'homme s'accuse, Dieu l'excuse ; si l'homme s'excuse, Dieu l'accuse.—(S. Augustin.)

L'argent est comme le temps ; n'en perdez pas, vous en aurez assez.

Le patriotisme des francs-maçons

Un journal de Lyon nous apprend que le Grand-Orient de France, dont relèvent toutes les loges maçonniques de France, est en correspondance suivie avec les loges d'Allemagne, dont Guillaume II est le protecteur.

Nous savions déjà que les francs-maçons, qui rêvent la "fraternité des peuples", ne devaient pas être très scrupuleux sur la question de patriotisme, mais jusqu'à présent on n'avait pas entendu dire que les F... de France avaient des "correspondances secrètes" avec les F... de Prusse.

1° *Grande loge nationale d'Allemagne.* — Depuis la guerre de 1870-71, le Grand-Orient de France entretient avec elle des relations fraternelles et mensuelles, avec un chiffre particulier, à cette adresse : "M. Paul Meyerhous, négociant, 72, Oranienburgerstrasse, à Berlin."

2° *Grande loge de Francfort.* — L'adresse particulière à laquelle le Grand-Orient de France envoie sa correspondance fraternelle et secrète est celle-ci : "M. G. Leuchter, 47, Oberer Bucherweg, à Francfort-sur-le-Mein."

Que peut bien être cette correspondance "secrète" avec les francs-maçons allemands ? Quels projets, quels complots peuvent bien se former par cette voie mystérieuse ?—(Croix de Reims.)

Solemnité du Rosaire au Brésil

Elle est précédée d'une novaine, dont le cérémonial est à peu près le même que celui du *Triduum* préparatoire à la fête de la Pentecôte. Fusées, pétards, musique, illuminations, rien ne manque, pas même la sonnerie des Matines, que l'on ne récite jamais, mais dont le signal se donne invariablement, selon l'usage antique, à dix heures du soir.

La veille de la fête, le roi et la reine du Rosaire, escortés du roi du Congo, doivent faire leur entrée solennelle dans leur capitale, recevoir la couronne et assister au *Te Deum* solennissime. A la nuit tombante, apparaissent Leurs Majestés ! Le cortège royal se compose de Noirs ; ils ouvrent la marche en chantant, ensuite viennent les pages, les Dames d'honneur, tous à cheval, un nombre considérable de cavaliers qui font caracol^{er} leurs coursiers autour de Leurs Majestés, le roi et la reine du Rosaire et le roi du Congo, le roi des Noirs.

Arrivés à la porte de l'église, le roi et la reine mettent pied à terre, à genoux ils baisent le crucifix que leur présente le prêtre, puis de ses mains reçoivent la couronne, l'eau bénite et l'encens. Ils vont alors prendre place sur le trône qui leur a été préparé dans le Sanctuaire, assistent au *Te Deum*, à la novaine, puis se rendent dans leur demeure où commence une fête qui ne s'achève qu'avec la nuit.

Le lendemain de bonne heure, les Noirs commencent à parcourir les rues dans un costume assez pittoresque : souliers plats où sandales, bas blancs, culottes courtes, justaucorps et enfin casque de carton orné de plumes d'autruche : miroir de cinq sous sur le casque ou sur la poitrine, papier doré ou de couleur sur les coutures et ruban rouge qui s'enroule sur les bas en spirale. Presque tous tiennent en main un instrument de musique indienne ou africaine : tambour de basque, caisse roulante, canzal. Affublés d'un pareil costume, ils parcourent les rues en exécutant des danses africaines qui se sont transmises de génération en génération.

Au second coup de la messe, la musique se fait entendre : elle se dirige vers la maison des juges de la fête, pour les conduire au son de quelque valse jusqu'à la porte de l'église. Cet accompagnement harmonieux vaut aux musiciens un petit rafraîchissement et une gratification de 20 ou 50 francs.

Les juges, hommes et femmes, sont choisis d'avance par le procureur de la fête, ou se font inscrire comme tels parce qu'ils en ont fait la promesse à Notre-Dame en reconnaissance de quelque bienfait ; leurs noms sont publiés le jour de la fête à la messe solennelle. Leur nombre est considérable, 30 ou 40 souvent.

Leur insigne est une baguette en argent ou en bois enjolivé. Arrivés à la porte de l'église, ils déposent une aumône sur une table préparée pour la circonstance. Les dignitaires de la confrérie sont là pour la recevoir, et en retour il donnent aux juges de la fête un rosaire blanc et noir.

Au dernier coup de la messe apparaissent au loin le Roi et la Reine, précédés des Noirs, qui devant eux exécutent la danse du Congo. Comme il convient à de si hauts personnages, ils s'avancent lentement et laissent au public le temps d'admirer les savantes évolutions des Noirs. A la porte de l'église, roi et reine baisent le crucifix et reçoivent de nouveau eau bénite et encens.

Des hauteurs de leur trône ils entendent la messe, le sermon d'usage et la proclamation des noms de leurs successeurs et des juges pour l'année suivante.

Après la messe, les Noirs représentent quelquefois un petit drame, débité en langue semi-portugaise, semi-africain.

En ce drame il s'agit d'une guerre entre deux tribus africaines; on voit apparaître des ambassadeurs, qui se plaignent amèrement des procédés de leurs ennemis, demandent réparation d'honneur; mais, comme on ne veut ni les écouter ni faire droit à leurs justes plaintes, il font une déclaration de guerre, assurés de la victoire, parce que toute leur force et leur confiance est basée sur Notre-Dame du Rosaire. Les tribus en viennent aux mains, celle dont les droits ont été lésés remporte la victoire et le succès des armes est rapporté à Notre-Dame du Rosaire, qui est proclamée la reine et la protectrice de la tribu.

La fête religieuse est achevée, la fête mondaine recommence, et c'est à peine si la procession du soir pourra l'interrompre un instant.

Cette fête tend chaque jour à disparaître, et n'était la dévotion de quelques fidèles qui, spontanément ou en action de grâces pour quelque faveur spéciale, s'offrent pour être roi ou reine du Rosaire, en bien des localités elle aurait entièrement disparu.—(*Semaine de Cambrai*).

BIBLIOGRAPHIE

LA FÊTE AURICULAIRE DANS LE CIEL

De cet ouvrage, comme du premier : *La fête oculaire*, les juges les plus compétents ont dit : Le sujet est absolument neuf. Rien n'y blesse la plus délicate orthodoxie. Ce livre est tout l'opposé du rêve d'une brillante imagination; c'est le résumé de conceptions très théologiques, très philosophiques touchant l'un des éléments du bonheur céleste. Les aperçus intéressants y abondent. Tout apparaît dans une sereine lumière. — Un haut dignitaire ecclésiast

tique de Soissons, lettré fort expert, a écrit à l'auteur : " Ce nouveau travail l'emporte, à mon avis, sur le précédent. Une science sobre et sans recherche, une grande vigueur de raisonnement, une constante élévation de pensées, les grâces de la diction, les comparaisons magnifiques, les contrastes saisissants, les sentiments pieux y forment une intime alliance et ne cessent de charmer le lecteur. Il y a là pleine jouissance pour l'esprit, l'imagination et le cœur. On dirait un paradis terrestre, d'où l'on entend comme un écho mystérieux des mélodies éternelles."

Chez l'Auteur, l'abbé Brinquant, curé de Vauxbuin par Soissons (Aisne). Chez M. le directeur de l'Imprimerie de *la Croix de l'Aisne*, à Limé, par Braine (Aisne) 2 fr. — franco : 2 fr. 50

PETITE CHRONIQUE

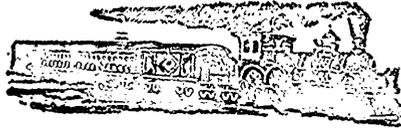
Les Quarante Heures auront lieu chez les Sœurs de la Charité, le 15; à Saint-Séverin, le 17; à Saint-Côme, le 19; à Stoneham, le 21.

M. l'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, dans le diocèse de Saint-Boniface, s'occupe activement de l'établissement d'une colonie de Trappistes dans le Nord-Ouest. L'abbé de la Trappe de Bellefontaine lui a fait espérer des religieux pour le printemps prochain. On sait que M. l'abbé Ritchot a mis à la disposition des Pères Trappistes, 1000 arpents de terrain, sur le bord d'une petite rivière, et à 8 ou 9 milles seulement de Winnipeg, sur la ligne du Pacifique Canadien.

Mgr Pierre Richard Konrick, archevêque de Saint-Louis du Missouri, célébrera ses noces d'or d'épiscopat, le 30 du mois courant. Ce jour-là Sa Grandeur, qui compte 60 ans de prêtrise, chantera la messe pontificale et le sermon sera donné par Mgr Ryan, archevêque de Philadelphie. Mgr Konrick est né à Dublin, Irlande, le 17 août 1806, il a été ordonné prêtre le 10 mars 1832, et consacré évêque le 30 novembre 1841.

S'adresser au Directeur de la *Semaine Religieuse*, pour le *Catéchisme de l'Encyclique*. Prix : \$2 le cent ou 3 centins l'exemplaire.

Le ministre de la justice a reçu 101 réponses à la circulaire qu'il avait adressée aux juges leur demandant leur opinion quant à l'abolition des fonctions des grands jurés dans les causes au criminel; 48 réponses sont en faveur de l'abolition; 41 contre et 12 sont considérées comme douteuses. S'il nous était permis d'exprimer une opinion, nous nous prononcerions contre l'abolition du système.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'HIVER

Commencant *LUNDI* le 19 octobre 1891, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Laisent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a. m. et 5.40 p. m.
Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m., 1.05 p. m.,

AVIS

Les *SAMEDIS*, le train laissera Ste-Anne à 12.30 p. m., au lieu de 12.00, et arrivera à Québec à 1.35.

LE DIMANCHE

Laisent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a.m. 2.00 p.m. 5.40 p. m.
Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m. et 1.05 p. m., 5.05 p. m.

Pour les taux spéciaux du fret et des passagers s'adresser au Surintendant.

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm. Ball & Cie.,
Dominion & Cie.,
Becker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Cornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAÎNEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acajou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMB & Co De Toronto
SCHUBERT PIANOS Co De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. “

EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc. — M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

BERNARD, FILS & Cie, | ^{EDITEURS} DE MUSIQUE

— COIN DES RUES —

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur)

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET Cie., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général, Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.